



ENERGIES MARINES

Le Grenelle de la mer prend acte de l'urgence et décide d'engager un plan ENERGIES BLEUES. La programmation des investissements prévoit 6000 MW d'énergies marines en 2020.

Ce plan va permettre de définir une stratégie de développement des énergies marines et un cadre cohérent d'actions au sein de la politique maritime intégrée.

Participeront à la définition de cette stratégie toutes les parties prenantes. Elle prendra en considération les trois composantes du développement durable : la cohésion sociale, l'environnement et l'économie.

Le Grenelle de la mer acte un soutien fort à des pilotes pré industriel pour identifier les technologies du futur dont la France veut se doter, en concertation avec les acteurs et en s'assurant que ces technologies soient compatibles avec le respect de l'environnement (dont une majorité en Outre Mer).

- 3 sites pour les hydrauliques
- Un pilote Energie thermique des mers
- Un pilote d'éoliennes flottantes
- Un dispositif de pompe à chaleur/froid par territoire d'Outre mer (climatisation de l'Hôpital de Tahiti dans les 2 ans)
- Soutien à 2 projets houlomoteurs.

Un appel à projets sera lancé avant fin 2009 pour créer un centre d'essai de rang mondial sur les énergies marines.

L'Outre mer sera la vitrine technologique et le territoire d'expérimentation de la France en matière d'énergies marines renouvelables.

BIODIVERSITE ET PECHE DURABLE

Le Grenelle de la mer décide de passer à une gestion durable de la pêche. Dans cet objectif, il est décidé :

- Le développement des aires marines protégées, notamment une très grande en Polynésie française, pour contribuer à l'objectif international de 20% des eaux protégées en 2020.
- La création d'aires marines protégées sur les zones de reproduction des poissons et d'habitats sensibles, en concertation avec les acteurs. *(déjà engagées par le grenelle de l'environnement)*
- Un engagement à créer des réserves de pêche en quantité significative dans le cadre de la gestion concertée des aires marines protégées.
- Le renforcement concerté de la protection du sanctuaire PELAGOS pour les mammifères marins.
- La fin de la pêche au requin taupe par le non renouvellement des licences de pêche et une réflexion sur l'accompagnement des pêcheurs
- L'interdiction du finning *(découpe des ailerons sur les requins vivants et rejetés tels quels à la mer)*
- Le lancement d'une mission confiée à Louis LE PENSEC pour évaluer les conditions de gestion durable des pêcheries de grand fond et étudier les pistes de diversification et reconversion des entreprises de pêche.
- Le soutien à l'inscription d'espèces commerciales « menacées d'extinction » (thon rouge, requins ...) à la CITES selon des modalités précises à définir et le suivi par la France des avis des scientifiques pour les espèces menacées.

- Un meilleur contrôle des eaux françaises notamment en Outre-mer, en rendant obligatoire le signalement du passage à l'intérieur de la Zone Economique Exclusive française qui précise la route, la vitesse, la destination et la cargaison du navire.
- La création d'un centre technologique des pêches qui travaille à l'élaboration de solutions pour améliorer la sélectivité des engins de pêche (filets, chaluts), au navire de pêche du futur avec de meilleures performances énergétiques et environnementales.
- Les Assises de la Pêche se tiendront en articulation avec le Grenelle de la Mer et dans le cadre d'une gouvernance à 5, dès la rentrée, permettant ainsi de poursuivre une concertation active et nécessaire.

PORT DU FUTUR NAVIRE DU FUTUR ET FILIERE DE DEMANTELEMENT
--

== > Eco-conception / démantèlement des navires

Partir du niveau français pour aller au niveau européen puis mondial pour de bonnes conditions de démantèlement.

- = Mise en place d'une filière française de démantèlement avec un pilote unique
- = Initiative européenne, et au plan international, pour rehausser les normes de démantèlement internationales

== > Programme Navire du futur : économe – propre – sécurisé

- bateau cerf-volant
- bateau solaire
- bateau à motorisation avancée
- bateau à faible impact environnemental général (-50 % de gaz à effet de serre, 0 rejet, déconstruction en fin de vie, etc...)

== > Port du futur :

- Equiper les ports en gestion des déchets, eaux usées, et raccordement électriques, et imposer aux bateaux d'utiliser ces raccordements
- Certification des ports de plaisance

== > Etudier le concept de port offshore pour 2015, qui éviterait les dragages trop importants pour l'accès des gros navires au littoral

Ressources minérales profondes (minerais, hydrates de gaz)

Ne pas développer l'exploitation des ressources minérales profondes sans une extrême prudence vis-à-vis des risques possibles comme les glissements de terrain, les dégagements de méthane ou la destruction d'écosystèmes particulièrement importants.

Pêche de loisir

Application d'une charte de la pêche de loisir, d'un suivi de 2 ans.

Instauration à cette échéance d'un permis de pêche si les résultats ne sont pas là.

Instauration de période de « repos biologiques » sur l'estran.

Réduction des pollutions marines

Proposer un objectif mondial de réduction des gaz à effet de serre du transport maritime.

Faire inscrire la Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de soufre des navires, en tenant compte du cabotage.

Une mission parlementaire sera chargée d'analyser le fonctionnement du FIPOL.

Pour lutter contre les dégazages, le marquage des hydrocarbures, notamment par ADN, sera testé par le CEDRE en 2009 pour résultats en janvier 2010.

Prendre une initiative européenne contre l'exportation des navires hors normes vers les pays du sud.

INTERNATIONAL

Accroître la lutte contre la pêche illicite au niveau international, en interdisant les transbordements de poissons en mer et généraliser le système VMS de contrôle et suivi.

Accélérer la délimitation des frontières en mer.

Transposer complètement la convention de Montego Bay.

Porter à l'OMI la question de la fermeture du débat des Bouches de Bonifacio aux transports de matières dangereuses.

Lancer une initiative de type G20 pour lutter contre les pavillons de complaisance.

Porter au niveau international la reconnaissance juridique du préjudice écologique.

Impliquer d'avantage les collectivités d'Outre-mer dans les discussions régionales qui les concernent.

EDUCATION / FORMATION / RECHERCHE

1 - Grand consensus sur les besoins en éducation, formation et recherche, et sur le « manque abyssal » de connaissances.

2 - Constituer « l'Alliance Nationale pour les sciences de la Mer » autour de l'IFREMER et des universités.

3 - Développer des programmes prioritaires sur :

- L'exploitation des milieux marins (pour leur connaissance et suivi physico-chimique, biologique)
- l'océanographie opérationnelle (pour constituer des banques de données utilisables par les activités humaines)
- les énergies marines renouvelables
- les effets des pollutions sur les écosystèmes

- les ressources biologiques et biotechnologiques des océans (médecine, alimentation, etc....)
- le sauvetage de disciplines menacées comme l'identification des espèces (taxonomie) et l'écotoxicologie

4 - Faire d'ici fin 2009 un tableau de bord de l'état des milieux marins sur la santé des écosystèmes et de développement des activités humaines pour le suivi des politiques de gestion, protection et développement de la mer et du littoral.

Définir les objectifs associés au bon état écologique du milieu marin pour parvenir à l'atteindre en 2020.

5 – Créer un réseau des centres de ressources scientifiques et notamment des organisations spécifiques aux écosystèmes Outre-mer.

6 – Favoriser l'embarquement de scientifiques à bord des navires de pêche, de commerce et de l'Etat.

7 – Renforcer la connaissance et la protection des récifs coralliens (IFRECOR).

8 – Ratifier la convention de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine maritime.

9 – Créer une filière cohérente de formations qualifiantes (universitaires et professionnelles) des métiers liés à la mer, notamment pour les filières maritimes et paramaritimes d'Outre-mer.